



- ✓ Photocopie pièce d'identité du demandeur
- ✓ Attestation police d'assurance responsabilité civile couvrant l'événement dans les lieux utilisés
- ✓ Une caution de **250 €** par chèque sera demandée

**Pour les associations :**

- ✓ Copie des statuts + déclaration au Journal Officiel

**Pour les sociétés:**

- ✓ Extrait kbis récent

**Conditions d'occupation**

**Important :** pour les manifestations du week-end les clés de la salle doivent être récupérées à l'accueil de la mairie le vendredi soir avant 17 heures et rendues le lundi matin à 8 heures.

- ✓ Obligation de se conformer à la réglementation en vigueur quant à l'affichage et au bruit
- ✓ Obligation de maintenir la porte fermée en cas de fonctionnement du chauffage ou de la climatisation
- ✓ Licence provisoire obligatoire dans le cas d'une buvette (à demander à la mairie)
- ✓ Un état des lieux sera effectué avant et après la location
- ✓ Les prix s'entendent à la journée - **sous location interdite** -
- ✓ Pas de stationnement devant l'entrée du bâtiment

**Date :**

**Signature :**

\*\*\*\*

***Remettre la demande de pré-réservation à l'accueil Mairie  
Service Réservation des salles***

***1 Place du Bourguet  
04301 FORCALQUIER***